



Appel d'un jugement prud'homal

Par **sparsile**, le **16/05/2009** à **12:03**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si quelqu'un connaîtrait la réponse à ces deux questions :

- lorsqu'un salarié fait appel d'un jugement prud'homal sans avocat, doit-il avoir obligatoirement un avoué ??? J'ai lu cela sur internet et c'était bien la première fois que je voyais une telle affirmation
- le délai d'appel est d'un mois; mais si le jugement a été envoyé à l'ancienne adresse du salarié et n'a pas été réexpédié à sa nouvelle adresse , alors qu'il avait un contrat de réexpédition avec la poste, doit-on considérer que le jugement lui a vraiment été notifié ??

Merci si quelqu'un connaît la réponse ou une jurisprudence.
sparsile@nomade.fr